

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 259-250-1917 déléguant M. de Nas de Tourris dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil pendant l'absence de M. Lassaigne.

n° 259-250-1917

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 août 1917

Numéro JO  
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro  
31 août 1917

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie, par décret du 18 Juin 1884, Vu la permission d'absence accordée à M. Lassaigne, Administrateur des Colonies, délégué dans tes fonctions d'Officier d'Etat civil.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Pendant la durée de l'absence de M. Lassaigne les fonctions d'Officier de l'état civil seront exercés par M. de Nas de Tourris, Administrateur de 2eme classe des Colonies. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**FILLON.**